

Comité Consultatif d'Éthique (CCE)

« Accueillir, Accompagner, Soigner avec Bienveillance »

Compte rendu — réunion du 19 mai 2026

Document d'information accessible à tous — grandes orientations, modalités de saisine et prochaines dates

Le Comité Consultatif d'Éthique de la Fondation s'est réuni le 19 mai 2026 pour préciser son fonctionnement, ses priorités de travail et la façon dont chacun peut le solliciter. Voici l'essentiel à retenir.

À quoi sert le comité éthique ?

Le CCE est une instance consultative et collégiale. Il examine des situations complexes et susceptibles de se reproduire, sur lesquelles plusieurs points de vue légitimes s'opposent, et rend des avis argumentés, nuancés et respectueux des droits et libertés des personnes accompagnées.

- Il éclaire les pratiques et sert de « boussole » aux équipes face à des cas types.
- Il travaille sur des situations générales, sans jamais nommer ni désigner les personnes concernées.
- Il n'est pas une instance de sanction et ne traite pas les affaires individuelles qui relèvent d'autres instances (tribunaux, CSE, inspection du travail...).
- Ses avis sont consultatifs : ils proposent des repères, sans se substituer aux décisions des professionnels et des directions.

Composition du comité

Le comité réunit des membres issus de cinq collèges, afin de garantir la pluralité et l'équilibre des points de vue, ainsi que deux invités permanents.

Le bureau, installé lors de cette réunion :

- Co-présidence : Marjolaine TEILLANT et Delphine MEGHARBA
- Vice-présidence : Jonathan GOLHEN
- Secrétariat : Laetitia BRUNHES, avec l'appui de Virginie Tamin (secrétariat de la Direction générale)
- Trésorerie : Stéphanie PAULY

Les membres, par collègue :

Usagers et bénéficiaires — Delphine MEGHARBA, Enzo PETIOT, Marjolaine TEILLANT (titulaires) ; Mamoudou FISSIROU, Ishaac MOHAMADOU (suppléants).

Familles et proches aidants — Khaled IMEDJAI DRENE, Mathias BEFENO (titulaires) ; Nassima SENNOUR (suppléante).

Salariés et professionnels — Jeanne PINAULT, Laetitia BRUNHES, Cyril BITON, Stéphanie PAULY (titulaires) ; Florence ROSAY (suppléante).

Direction et chef(fe)s de service — Jonathan GOLHEN, Audrey PLANCHARD.

Conseil d'administration — Frédérique GILLES, Bernard YASSEF.

Invités permanents — Jean-Christophe PROUHÈZE (Directeur général) et Alastair ROSS (Président).

Fonctionnement

Toutes les voix se valent : les avis sont recherchés par consensus, sans vote formel ni voix prépondérante. Le mandat est de 3 ans. Le comité se réunit au moins six fois par an, de préférence en présentiel.

Confidentialité : les débats internes et l'identité des personnes restent confidentiels ; seuls les avis finaux ont vocation à être diffusés. Le règlement de fonctionnement et son annexe (charte) ont été signés par les membres ; ces documents sont consultables sur le site de la Fondation.

Les priorités de travail retenues

Pour les prochaines séances, le comité a choisi de se concentrer en priorité sur deux thèmes, en vue d'un avis « Fondation » :

- **La bienveillance** : en préciser une définition opérationnelle et partagée.
- **La vie affective et sexuelle** : accompagnement, respect de l'autodétermination et de ses limites, situations sensibles.

D'autres sujets ont été identifiés et pourront être abordés ultérieurement : la laïcité au quotidien et l'équilibre entre sécurité et liberté.

Comment saisir le comité éthique ?

Le moyen le plus simple est de remplir le formulaire de saisine en ligne, en scannant le QR code ou via le lien ci-dessous. La saisine reste aussi possible par fiche papier, courrier ou e-mail.



Formulaire de saisine en ligne

Scannez le QR code, ou cliquez sur le lien :

[Accéder au formulaire de saisine](#)

La saisine se fait à l'aide de la fiche de saisine. Voici la marche à suivre :

La procédure de saisine, étape par étape

1. **Qui peut saisir ?** Toute personne concernée : salariés, bénévoles, personnes accompagnées, familles, représentants légaux, personnes de confiance et administrateurs.
2. **Où trouver le formulaire ?** En ligne, via le QR code ou le lien ci-dessus. En version papier, il est à disposition sur le site de la Fondation et aux secrétariats des établissements.
3. **Comment le transmettre ?** Via le formulaire en ligne ; par e-mail à comite.ethique@ffbs-sillery.com ; au secrétariat du siège ; ou par courrier : Comité consultatif d'éthique – Château de Sillery, 2 rue de Charaintru, 91360 Épinay-sur-Orge. La saisine est réceptionnée par le secrétariat (Virginie Tamin).

4. **Anonymisation.** Votre saisine est anonymisée avant d'être examinée : les membres du comité n'ont pas connaissance de votre identité. Une saisine totalement anonyme est également possible ; la réponse est alors apportée de façon générale, par publication.
5. **Suivi et délais.** Un accusé de réception vous est adressé. Si la saisine n'est pas recevable, une réponse argumentée vous est apportée sous deux mois. Le comité vise un délai d'environ six mois pour rendre un avis. Si besoin, il peut demander des précisions par l'intermédiaire du secrétariat, sans que votre identité soit dévoilée.

Des supports de saisine accessibles (FALC, pictogrammes...) sont en cours d'élaboration afin que chacun puisse solliciter le comité.

Prochaines réunions

Les prochaines séances se tiendront de 9h30 à 12h30 aux dates suivantes :

Mercredi 8 juillet 2026	9h30 – 12h30
Mercredi 21 octobre 2026	9h30 – 12h30
Jeudi 3 décembre 2026	9h30 – 12h30

Pour en savoir plus

- Une page dédiée sur le site de la Fondation présente le comité, sa composition et ses documents de référence : fondationfrancobritannique.com/comite-consultatif-dethique
- La présentation du comité, son document de fonctionnement et son règlement de fonctionnement y sont téléchargeables.
- Pour les salariés, le comité est également présenté dans la Gazette : [consulter la page Gazette](#).
- La page sera enrichie au fur et à mesure des travaux du comité (avis rendus, calendrier).

Le comité reste à l'écoute de chacun : n'hésitez pas à le solliciter dès qu'une situation soulève, pour vous, une question éthique.